

Bastia, u 3 di settembre di u 2020

CARTULARE DI STAMPA

Rientrata 2020 – 2021

Visites de Rentrée scolaire 2020-2021 du Président du Conseil exécutif de Corse

*Ghjovi, u 3 di settembre di u 2020,
10h00, lycée de la Plaine Prunelli-di-Fium'Orbu
15h00, collège de Biguglia*

Le Président du Conseil exécutif de Corse et la Conseillère exécutive en charge de l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche effectuent la rentrée des classes jeudi 3 septembre à 10h00 au lycée de la Plaine, Prunelli-di-Fium'Orbu et à 15h00 au collège de Biguglia.

Ces visites sont l'occasion de faire un point de rentrée sur l'action de la Collectivité de Corse qui exerce des responsabilités essentielles dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Depuis son arrivée aux responsabilités, le Conseil exécutif de Corse a fait de l'éducation l'une des priorités de son action. Plus que jamais, dans un contexte de crise sans précédent lié à l'épidémie de Covid-19, la détermination en faveur du développement de l'enseignement, l'apprentissage de la langue corse et la lutte contre les inégalités sociales sont au cœur de ses préoccupations.

Comme annoncé, la Collectivité de Corse mettra gratuitement à disposition des masques pour les élèves de tous les collèges et lycées de l'île afin de permettre d'organiser cette reprise dans des conditions sanitaires sécurisées. Ce geste a vocation à s'adresser bien sûr prioritairement aux élèves dont les familles n'auraient pas les moyens d'assumer cette dépense.

Après avoir rappelé les compétences de la Collectivité de Corse en matière d'éducation, le dossier de rentrée précise, dans une première partie, l'action quotidienne de la Collectivité de Corse au service de la communauté éducative, et présente, dans une seconde partie, les grands chantiers de l'année scolaire 2020-2021.

Les compétences de la Collectivité de Corse

La loi du 22 janvier 2002 a doté la Collectivité de Corse de très larges compétences en matière de formation initiale sous statut scolaire, dérogoires par rapport au droit commun.

Ainsi la Collectivité de Corse :

- construit et entretien les 47 Établissements Public Locaux d'Enseignement (EPLÉ) c'est-à-dire les collèges et les lycées ainsi que l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) ;
- assure le fonctionnement et l'équipement de chaque établissement à travers une dotation financière et l'affectation de personnels techniques ;
- élabore les documents de planification scolaire, par exemple la sectorisation des établissements, elle définit et arrête également chaque année la structure pédagogique générale des EPLÉ en décidant des ouvertures et des fermetures de sections ou d'options ;
- organise et finance les transports scolaires ;
- initie et accompagne la mise en œuvre de politiques éducatives dans des domaines très variés tels que la culture scientifique, l'action culturelle, le numérique éducatif, la langue corse, l'orientation professionnelle...

Concernant plus précisément l'enseignement de langue corse, l'article L.4424-5 du code général des collectivités territoriales dispose que « l'Assemblée adopte (...) un plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses, dont les modalités d'application font l'objet d'une convention conclue entre la Collectivité territoriale de Corse et l'État ».

« Cette convention prévoit les mesures d'accompagnement nécessaires, et notamment celles relatives à la formation initiale et à la formation continue des enseignants ».

SOMMAIRE DU DOSSIER

Partie I : l'action de la Collectivité de Corse (page 3)

1. Les bâtiments scolaires (page 3)

1.1 Les principales réalisations de l'année scolaire 2019-2020 (page 4)

1.2 Les opérations en cours au titre du PPI 2018-2023 (page 5)

1.3 La mise en accessibilité des collèges et des lycées (page 8)

- 1.4 **Le plan d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments (page 9)**
- 1.5 **Les opérations nouvelles programmées en 2020-2021 (page 10)**
- 1.6 **L'aménagement numérique des EPLE (page 10)**

- 2. **Le fonctionnement et l'équipement des collèges et des lycées (page 11)**
 - 2.1 **Le fonctionnement des établissements scolaires (page 11)**
 - 2.2 **L'équipement des établissements scolaires (page 12)**

- 3. **Les politiques éducatives (page 15)**
 - 3.1 **La carte des formations (page 15)**
 - 3.2 **L'accompagnement éducatif et culturel (page 17)**
 - 3.3 **L'enseignement de la langue corse (page 20)**

- 4 **Deux événements majeurs : la crise Covid-19 et les intempéries du 11 juin 2020 (page 25)**
 - 4.1 **La crise Covid-19 (page 25)**
 - 4.2 **Les intempéries du 11 juin 2020 (page 28)**

Partie II : les grands chantiers de l'année scolaire 2020-2021 (page 29)

- 1. **Une étude relative à la création d'un nouvel EPLE (page 29)**
- 2. **La refonte des modalités de calcul des moyens attribués aux établissements et une nouvelle contractualisation avec les EPLE (page 30)**
- 3. **La révision de la carte des formations professionnelles (page 31)**
- 4. **L'élaboration d'un véritable schéma éducatif territorial (page 31)**

PARTIE I : L'ACTION DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

1. Les bâtiments scolaires

En matière d'enseignement initial, la Collectivité de Corse est devenue propriétaire, par transfert de compétences, d'un important patrimoine bâti, composé aujourd'hui de **47 établissements du second degré** : collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels, et établissements spécialisés.

La Collectivité de Corse met donc en œuvre les travaux immobiliers prévus par les lois de 1983, soit « la construction, l'extension, la rénovation et la maintenances » de ses établissements.

Depuis cette date, le patrimoine a largement été remis à niveau, y compris par la construction de nouveaux établissements, dont le dernier en date a été mis en service à la rentrée scolaire 2019 (collège du Stilettu d'une capacité de 800 élèves et disposant d'une cuisine centrale).

La Collectivité de Corse poursuit ainsi son effort d'amélioration et de renouvellement de l'appareil éducatif par :

- l'adaptation permanente aux capacités d'accueil, en fonction essentiellement de l'évolution démographique et de l'adaptation aux usages (demi-pension, internat) ;
- les aménagements nécessités par l'ouverture de nouvelles sections de formation ou les évolutions pédagogiques ;
- la construction ou la rénovation des équipements sportifs ;
- le suivi de l'évolution constante des technologies et des modes de fonctionnement (numérique, performances énergétiques...)
- la mise en conformité des infrastructures et des matériels, rendue nécessaire par l'arrivée de nouvelles normes (accessibilité, sécurité incendie, numérique, équipements de cuisine...).

Il est important de rappeler que le 28 novembre 2018, l'Assemblée de Corse a adopté un Plan Pluriannuel d'Investissement dans les EPLE de Corse (PPI) pour la période 2018-2023 dont le cadrage financier prévoit une ouverture de crédits de paiements prévisionnelle d'un montant global de 78,89 M€ sur la période.

Les chiffres clés de l'année budgétaire 2020

Surface bâtie patrimoine EPLE : 316.135 m²

Budget 2020 Bâtiments d'Enseignement : 9,367 M€

Investissement opérations structurantes : 5,230 M€

Investissement entretien et maintenance : 3,304 M€

Fonctionnement : 0,833 M€

1.1 Les travaux de maintenance, d'aménagement et de mise en sécurité

Des travaux récurrents de maintenance, d'aménagement et de mise en sécurité ont été réalisés dans la plupart des EPLE durant l'année scolaire écoulée et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2020.

Pour l'année budgétaire 2019, l'intégralité des crédits de paiement affectés a été consommée :

Maintenance générale du bâti	1 328 152 €
Mise en sécurité/Sûreté	482 395 €
Numérique	137 083 €
Performance énergétique	773 045 €
Hygiène alimentaire	333 573 €
Éducation physique et sportive	250 278 €

En matière de maintenance et d'aménagement, es réalisations les plus significatives sont les suivantes.

Cismonte

Établissement	Travaux réalisés	Montant TTC
Collège Simon Vinciguerra Bastia	Création accès depuis nouveau parking Gaudin	70 000 €
Collège Saint-Joseph Bastia	Ravalement de la façade	150 000 €
Collège Marie Ghjentile San Fiorenzu	Réfection partielle toiture du collège	50 000 €
Collège Campu Vallone Biguglia	Réfection totale de l'éclairage du gymnase	55 000 €
CT Montesoru Bastia	Remplacement matériel de cuisson Réfection menuiseries extérieures	200 000 €

Pumonte

Établissement	Travaux réalisés	Montant TTC
Collège Léon Boujot	Reprise étanchéité	100 000 €

Purtivechju	Remplacement menuiseries Remplacement Autocom	
Cité scolaire Georges Clémenceau Sartè	Rénovation préaux cour et entrée Rénovation complète de la plonge Réfection étanchéité CDI Rénovation intérieure du CDI et des locaux attenants, des salles de SVT et de Physique, des sanitaires du bâtiment central et de l'internat Rénovation des sanitaires collectifs	230 000 €
Cité scolaire Laetitia Bonaparte, Aiacciu	Mise en sécurité pôle technologique Travaux divers de maintenance	100 000 €
Cité scolaire Fesch Aiacciu	Mise en sécurité toitures Travaux d'aménagements divers	150 000 €
Lycée Jules Antonini Aiacciu	Travaux divers de mise en sécurité et de réparation des dégâts liés aux intempéries de juin	350 000 €
Collège de Baleone Sarrulà e Carcupinu	Rénovation voirie du collège Travaux aménagement divers	80 000 €
Lycée J-P de Rocca-Serra Purtivechju	Aménagements internat	60 000 €
Lycée agricole U Rizzanese Sartè	Remplacement matériel de cuisine Aménagements local personnel ATTE	100 000 €

1.2 Les opérations en cours au titre du PPI 2018-2023

L'extension du collège de Baleone

L'évolution des effectifs dans ce secteur géographique et la mise aux normes de l'établissement ont conduit à lancer une opération qui vise, entre autres, à supprimer les locaux provisoires d'enseignement, installés il y a plusieurs années, au profit de nouveaux bâtiments fonctionnels et conformes aux normes actuelles en la matière.

Cette opération porte essentiellement sur :

- la création d'un pôle scientifique ;
- le remplacement des salles actuelles préfabriquées (5) ;
- l'extension du réfectoire.

Coût de l'opération : 2 800 000 €

Maitre d'œuvre : Campana et Pariente Architectes.

Planning :

- Études en cours ;
- Consultation des entreprises prévue pour le 4^e trimestre 2020 ;
- Travaux période 2021/2022 ;

- Livraison prévue à la rentrée 2022.

L'extension du collège Jean-Félix Orabona (pôle des sciences)

Le collège Jean-Félix Orabona à Calvi a été livré en 1995, depuis l'établissement a connu d'importantes variations d'effectifs.

Ce collège de 400 places devrait accueillir à la prochaine rentrée 470 élèves, ce qui conduit à la création d'une extension, le Pôle des sciences. Ce dernier accueillera deux salles supplémentaires adaptées aux pédagogies actuelles. L'agrandissement du préau est également programmé.

Coût de l'opération : 700 000 €

Maitre d'œuvre : Grossi Architecte.

Planning :

- Notification des marchés de travaux en cours ;
- Travaux en 2020/2021 ;
- Livraison prévue à la rentrée 2021.

L'internat du lycée agricole de Borgu

L'établissement Public Local de Borgu-Marana est constitué d'un :

- lycée agricole ;
- centre de formation des apprentis ;
- centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole.

Il accueille 190 élèves environ. Cet effectif est en constante évolution du fait de l'engouement suscité par les formations initiales proposées. Cette situation induit un déficit (prévisionnel) de 36 places pour ce qui est de l'hébergement. La construction d'un nouvel internat est de ce fait une mesure nécessaire.

Coût de l'opération : 1 600 000 €

Maitre d'œuvre : Grossi Architecte.

Planning :

- marchés notifiés ;
- début des travaux octobre 2020 ;
- livraison au 1^{er} trimestre 2022.

Le Lycée Professionnel et Maritime J. Faggianelli de Bastia

Cet établissement en plein développement connaît depuis de nombreuses années des difficultés de fonctionnement concernant l'accueil en internat et les capacités de l'externat.

Concernant la création d'un internat de capacité suffisante, et compte tenu des difficultés rencontrées quant à la disponibilité de locaux ou d'emprises foncières à proximité immédiate du lycée, une solution consistant à réhabiliter un bâtiment situé dans la Cité Technique de Montesoru, située à moins de 3 kilomètres de l'établissement, a été validée. Elle permettra d'assurer l'accueil à terme de 130 internes.

Concernant les locaux pédagogiques, deux opérations sont menées, qui devraient permettre d'atteindre les capacités attendues sur le site même du lycée.

- **Réaménagement de l'internat en externat, création d'un espace simulateur.**

Coût de l'opération : 700 000 €

Maitre d'œuvre : Lucchini Architecte.

Planning : travaux en voie d'achèvement.

- **Surélévation de l'actuel bâtiment atelier**

Coût de l'opération : 3 200 000 €

Maitre d'œuvre : Lucchini Architecte.

Planning :

- études en cours ;
- modification du projet pour meilleure intégration dans le site, avec la démolition du bâtiment incendie ;
- PC modificatif à déposer ;
- Dossier APD à modifier.

La construction du bâtiment Pôle des Sciences à la Cité Technique de Montesoru

Actuellement installées dans l'ancien bâtiment d'internat de la Cité Technique, ces salles spécialisées nécessitent de profonds aménagements pour être conformes aux évolutions pédagogiques.

Coût de l'opération : 4 712 000 €

Maitre d'œuvre : Lucchini Architecte

Planning :

- travaux en voie d'achèvement ;
- livraison 1^{er} trimestre 2021.

Le lycée Professionnel Jules Antonini d'Aiacciu

Deux chantiers sont en cours.

- **Le désamiantage de la couverture des ateliers**

Maitre d'œuvre : Patrick Morellini.

Planning : début des travaux : juin 2020.

Coût des travaux : 400 000 €

- **Le remplacement de la toiture**

Maitre d'œuvre : Madotto Architecte

Planning : travaux de décembre 2020 à mars 2021.

Coût des travaux : 500 000 €

La réfection des plateaux sportifs du Lycée Jean-Paul de Rocca Serra de Portivechju

Coût de l'opération : 300 000 €

Maitre d'œuvre : BET PIC.

Planning :

- consultation travaux en cours ;
- livraison prévue en 2021.

La cité scolaire Pascal Paoli de Corti

Coût de l'opération : 1 000 000 €

Suppression des bâtiments modulaires et création de locaux pédagogiques et de chambres d'internat accessibles.

Maitre d'œuvre : consultation en cours.

La cité scolaire Fesch d'Aiacciu

Coût de l'opération : 600 000 €

Travaux de ravalement des façades : travaux menés concomitamment à la mise en accessibilité et au remplacement des chaudières.

Maitre d'œuvre : Grossi Architecte.

Études en cours.

Le collège de Campu Vallone de Biguglia

Dans le cadre de la sectorisation du grand Bastia, la capacité d'accueil de cet établissement sera portée à 700 élèves.

Ces aménagements seront réalisés par restructuration dans l'existant.

Coût de l'opération : 650 000 €

Maitre d'œuvre : ADP Architectes.

Études en cours.

Le collège de Montesoru à Bastia

Restructuration d'un atelier SEGPA en espace EPS (environ 200 m²) et aménagement dans le hall actuel du bâtiment principal d'un espace d'accueil pour les parents d'élèves.

Coût des travaux : 200 000 €

La cité scolaire du Fium'Orbu

Rénovation et extension cuisine et réfectoire

Coût de l'opération : 200 000 €

Maitre d'œuvre : Costantini Architecte.

Études en cours.

Le collège de Prupia

Création d'un nouveau bâtiment sanitaires

Coût de l'opération : 200 000 €

Maitre d'œuvre : Alt-Archi.

Études en cours.

Le lycée agricole U Rizzanese de Sartè

Construction d'un bâtiment de transformation

Coût de l'opération : 2 100 000 €

Maitre d'œuvre : Silvy Architecte

Études en cours.

1.3 La mise en accessibilité des EPLE

Dans le cadre de la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée, la Collectivité a approuvé en 2016 un plan de mise en œuvre sur 9 ans, basé sur des hypothèses réalistes en matière d'investissement.

Ce plan, d'un montant global de 8.5 M€, est décliné successivement dans les plus grands établissements scolaires, puis de manière équilibrée dans les différents territoires de Corse de manière à couvrir rapidement les besoins en matière d'accueil des personnes à mobilité réduite.

- Les consultations travaux sont en cours pour la Cité Technique de Montesoru et la Cité Scolaire Laetitia Bonaparte. Les travaux sont prévus pour 2020-2021.
- Les études sont en cours pour le lycée Jean-Paul de Rocca-Serra, la Cité Scolaire Fesch et la Cité Scolaire Pascal Paoli. Les travaux sont prévus pour 2021.
- La consultation des maîtres d'œuvre est en cours pour les autres EPLE concernés par l'AdAP. Les travaux se réaliseront entre 2022 et 2025.

1.4 Le Plan d'Amélioration des Performances Énergétiques des Bâtiments

Le Conseil Exécutif de Corse a souhaité lancer rapidement un plan ambitieux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments dont la Collectivité est propriétaire.

À ce titre, les établissements scolaires du second degré constituent, par leur superficie globale, un enjeu fondamental de la réussite de ce plan. Les coûts énergétiques représentent par ailleurs un poste de dépense très conséquent au sein du budget des établissements qu'il convient de réduire par une meilleure gestion et d'adapter par des choix plus écologiques.

Suite au recrutement d'un ingénieur spécialisé en énergie début 2020, les opérations programmées ont pu démarrer.

Le collège du Fiumorbu /Lycée de la Plaine

Remplacement de la chaudière biomasse et adaptation aux puissances.

Planning :

- Marché notifié juin 2020 ;
- Livraison avant fin 2020.

Le LP Jules Antonini

Remplacement de la chaudière biomasse.

Le lycée agricole de Borgu-Marana

Mise en place d'une chaudière biomasse.

Le lycée agricole U Rizzanese de Sartè

Travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments externat

Mise en place d'une chaufferie biomasse.

Coût de l'opération : à déterminer suite à l'étude AMO en cours

Le lycée Giocante de Casabianca

Travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments externat.

Mise en place d'une chaufferie biomasse.

Coût de l'opération : à déterminer suite à l'étude AMO en cours

Les études de faisabilité de chaufferie biomasse

Elles vont être lancées dans les établissements suivants : collège de Moltifau, collège Pescetti.

1.5 Les opérations nouvelles programmées en 2020-2021

Collège Giraud de Bastia

Réfection de la toiture du bâtiment B (plaques d'amiante) aile Ouest et Sud.

Coût de l'opération : 300 000 €

Collège Simon Vinciguerra de Bastia

Aménagement d'espaces pédagogiques suite aux travaux du parking Gaudin et 1^{re} phase de ravalement de façades :

Coût de l'opération : 500 000 €

La cité scolaire de Sartè

Rénovation globale de l'établissement (en attente du projet d'établissement établi par l'EPLE).

La cité scientifique technique et professionnelle Montesoru

Le projet d'établissement est en cours avec une évolution vers un campus des métiers et devra être transmis à la Collectivité avant fin 2020. Le programme de construction devra prendre en compte ces évolutions pédagogiques en tenant compte de la réforme du lycée.

1.6 L'aménagement numérique des EPLE

Le numérique au sein des EPLE couvre aujourd'hui tous les domaines, tant pédagogiques qu'administratifs, et de communication. La crise sanitaire du printemps a confirmé l'importance des outils numériques et de la maîtrise de leur fonctionnement. La Collectivité de Corse entend accompagner cette transformation digitale au travers des 47 EPLE de Corse. Elle doit assurer la maintenance opérationnelle des infrastructures informatiques et notamment l'achat de matériels (logiciels compris) depuis 2013 et la loi « Peillon sur la Refondation de l'École ».

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse a soutenu les démarches initiées avec ses partenaires autour de la digitalisation notamment par l'achat de nouveaux matériels et le raccordement des EPLE au haut débit, en s'appuyant sur ses différentes ressources internes.

Pour répondre à cette problématique et dans un souci de cohérence et d'efficacité, la mission « aménagement numérique des EPLE » créée début 2020 a donc pour objectif de proposer une rationalisation de toutes les forces en présence à travers la création d'un futur service, puis de proposer une répartition des tâches à accomplir par le biais de conventions avec ses partenaires.

Cette mission a donc pour objectif à terme :

- ✓ d'inventorier et enregistrer les machines dans un outil dédié, de définir et rédiger des conventions avec les différents EPLE de Corse,
- ✓ de gérer et superviser une plate-forme technique d'enregistrement et de traitement des demandes émanant des différents EPLE de Corse (équipe technique et/ou prestataire),
- ✓ de définir, concevoir et gérer les réseaux, les télécoms et leurs infrastructures,
- ✓ de déployer et configurer des postes de travail, serveurs, copieurs...

Afin de mettre en place cette organisation, un travail prospectif a été engagé en mai 2020 avec l'assistance d'un consultant spécialisé, qui devrait conduire avant fin 2020 à un schéma directeur informatique des EPLE qui sera soumis à l'approbation de l'AC.

2. Le fonctionnement et l'équipement des collèges et des lycées

Les chiffres clés de l'année budgétaire 2020

Fonctionnement : 7,570 M€ d'AE et 7,550 M€ de CP
Investissement : 3,2 M€ d'AP et 3 M€ de CP

2.1 Le fonctionnement des établissements scolaires

La Collectivité de Corse assure le fonctionnement quotidien des établissements publics locaux d'enseignement (entretien, maintenance, eau, énergie...) à travers une dotation de fonctionnement (DGF) mais également l'affectation de ressources humaines par la mise à disposition des personnels ATTEE (Adjoint Technique Territorial des Établissements d'Enseignement).

Le budget primitif 2020 consacré au fonctionnement des EPLE (dotations globales de fonctionnement, subventions complémentaires, forfaits d'externat des établissements privés) s'élève à **7 570 000 € en Autorisations d'Engagement et 7 399 000 € en Crédits de Paiement. Il est en augmentation de 10 % par rapport à 2019.**

➤ Les dotations globales de fonctionnement (DGF)

La Collectivité de Corse contribue au fonctionnement matériel et pédagogique des EPLE et alloue les crédits nécessaires à la viabilisation, l'entretien, la maintenance et la sécurité par le biais d'une dotation globale de fonctionnement.

Le montant prévisionnel des DGF calculé sur la base d'un barème voté en Assemblée de Corse s'élève pour cette année à **5 949 801 €**.

Un **fonds de solidarité de 300 000 €** est constitué à destination des établissements en difficultés financières ponctuelles et imprévisibles. Sur sollicitation des EPLE concernés, des dotations complémentaires sont donc attribuées après analyse financière des dossiers.

D'autre part, en raison de travaux impliquant la fermeture de l'internat du lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia, une subvention d'un montant de **300 000 €** lui sera allouée afin de participer au relogement et au transport des internes.

➤ La restauration et l'hébergement

En application de l'article R531- 52 du code de l'éducation, les tarifs de la restauration et de l'hébergement des EPLE sont fixés par la Collectivité de Corse.

Afin de garantir la réduction des inégalités de tarifs constatés sur le territoire, la Collectivité de Corse s'est engagée dans une logique d'harmonisation progressive des tarifs pratiqués pour les élèves. Ce processus d'harmonisation a pour but de parvenir à établir une tarification unique fixée par la Collectivité en 2022.

« **Da l'ortu à u piattu** », vers un système alimentaire durable au sein d'un territoire pour approvisionner la restauration collective » est un projet porté par l'EPLEFPA d'u BORGU en partenariat avec l'ODARC, la Chambre d'Agriculture du Cismonte, l'INRA de Corse, l'InterbioCorse, l'ADEME et la DREAL. Les cantines des collèges de Biguglia et de Lucciana y participeront également.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi EGalim du 30 octobre 2018, reflet d'une demande sociétale forte pour une alimentation, de qualité et durable. Il a pour objectif de mettre en place un système vertueux pour la restauration collective notamment dans les collèges et les lycées.

De plus, ce projet à vocation pédagogique est un projet dit « pilote ». Il doit permettre de construire une véritable démarche globale et cohérente favorisant les circuits courts et la lutte contre le gaspillage, associant les agriculteurs et les filières à la démarche.

Pour réaliser ce projet, d'un cout total de près de 560 000 €, l'EPLEFPA d'u BORGU a sollicité un soutien de la Collectivité de Corse à hauteur de 456 500 € dont 196 500 € en fonctionnement et 260 000 € en investissement. Un cofinancement avec les structures de l'état (ADEME, DRAAF) permet d'atteindre cet objectif.

Cette étude expérimentale à vocation pédagogique sera vouée à être développée sur une plus large échelle territoriale.

➤ **L'accompagnement scolaire**

La Collectivité de Corse participe également à l'acquisition des manuels scolaires dans les lycées, les lycées professionnels et l'EREA. Elle prend également en charge le coût des premiers équipements et des panoplies nécessaires aux élèves inscrits dans certaines spécialités professionnelles dès leur entrée dans leur cursus de formation.

Une enveloppe budgétaire de 508 594 € a été affectée à ces dépenses à la rentrée 2020-2021.

➤ **Les ressources humaines (personnels ATTEE)**

État des lieux : 514 agents de la Collectivité de Corse exercent actuellement, des missions d'accueil, de restauration, de nettoyage et d'entretien général et technique dans les EPLE. Afin de consolider le fonctionnement de certains EPLE, 9 postes répartis sur 7 EPLE ont été positionnés pour la rentrée 2020.

Sur le site de l'ancien collège des Padule qui va accueillir à la rentrée 2020 plusieurs sections du lycée Jules Antonini sinistré lors du dernier épisode orageux, un besoin occasionnel a été créé pour y exercer les fonctions d'accueil pendant la durée des travaux.

2.2 L'équipement des établissements scolaires

Le programme d'équipement proposé pour les EPLE, est marqué par la poursuite de trois objectifs forts dans le contexte éducatif actuel.

Objectif 1. Maintenir un bon niveau d'usage des technologies de l'information et de la communication au service de l'enseignement.

Tous les établissements sont connectés à l'espace numérique de travail LEIA et l'ensemble des applications administratives et de vie scolaire est accessible aux équipes pédagogiques, élèves et parents d'élèves.

Ces pratiques sont favorisées par la présence systématique, dans chaque salle de cours, d'un ordinateur connecté et d'un vidéoprojecteur.

Ces équipements sont à même de mettre à disposition les ressources numériques sélectionnées par les équipes pédagogiques en confortant les objectifs d'enseignement présents dans les programmes nationaux.

Objectif 2. Prendre en compte la spécificité des établissements tout en assurant l'égalité de traitement des élèves sur le territoire.

La Collectivité de Corse s'engage, à travers la programmation pluriannuelle de travaux, l'actualisation permanente de la carte des formations et la mise à disposition de biens d'équipements, à offrir à tous les élèves, à tous ses agents ainsi qu'à la communauté éducative les conditions de travail optimales.

Objectif 3. Assurer les conditions de travail de la communauté éducative et des élèves grâce à la qualité de l'accueil et au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

L'élaboration du programme d'équipement des EPLE est guidée prioritairement par la volonté de veiller à la conformité des équipements aux normes de sécurité et de remplacer les matériels vétustes ou non conformes ou devenus dangereux.

3 200 000 € d'AP et 2 940 000 € de CP ont été votés au budget primitif 2020 soit une augmentation de 7 % par rapport à 2019.

Les coûts liés aux dépenses imprévues, COVID, inondations, feront l'objet d'une demande à l'occasion du vote du budget supplémentaire.

➤ Le programme général d'équipement

Les demandes des EPLE ont été satisfaites selon les postes de dépenses suivants.

L'équipement général et pédagogique

Les équipements destinés à assurer un accueil de qualité pour les élèves et la communauté éducative dans les établissements permettent l'acquisition nouvelle ou le renouvellement des mobiliers, des matériels d'entretien, de restauration et d'hébergement dans le respect des normes en vigueur.

Ces équipements répondent à l'objectif permanent d'amélioration de la qualité des repas, du service rendu aux usagers des EPLE, des réfectoires et des internats ainsi que des conditions de travail des agents de la Collectivité.

Pour les équipements de cuisine, les demandes complémentaires peuvent être satisfaites au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) en tenant compte des priorités exprimées par les établissements, des crédits disponibles, et de la nature urgente du besoin (panne, casse...).

Les biens d'équipements pédagogiques, en filière générale et technologique comme en filière professionnelle, doivent répondre aux renouvellements et nouvelles acquisitions au regard des réformes et des référentiels réguliers.

*Le coût global de ce dispositif est évalué à plus de **800 000 €**.*

L'équipement de sections nouvelles d'enseignement

Au liceu Jules Antonini à Aiacciu, est créé un BTS Maintenance des systèmes Option B « systèmes énergétiques et fluidiques » qui nécessite l'acquisition de mobiliers, de matériel informatique et de matériels pédagogiques.

Au culleghju Jacques Rocca Serra à Livia, l'ouverture d'une section sportive scolaire « activités sportives de pleine nature » (APPN) en 2019 nécessite l'acquisition supplémentaire de Vélos tout terrain (VTT) et d'un véhicule de service afin de transporter les élèves sur les sites d'exercice de la région.

Au liceu agriculu Borgu-Marana à Borgu, le réaménagement de salles permet l'augmentation des effectifs de la classe de seconde option « économie-agronomie territoire et développement durable » (EATDD) et nécessite l'achat de mobiliers et matériel multimédia.

À l'PEREA d'Aiacciu, la création d'un CAP « agent polyvalent de restauration » nécessite l'acquisition de matériel pédagogique d'enseignement pour la restauration.

*Le coût global de ce dispositif est évalué à plus de **170 000 €**.*

➤ Le programme numérique éducatif

Les acquisitions

Les interventions les plus significatives se matérialisent par l'acquisition de 1 164 ordinateurs et de 115 vidéoprojecteurs en collège et lycée. Cet équipement permet de répondre aux demandes prioritaires, mais devrait encore monter en puissance pour répondre aux besoins croissants en nouvelles technologies de l'information et de la

communication et la volonté de la Collectivité de Corse d'inscrire tous les EPLE du territoire dans l'école du XXI^e siècle.

Le coût global de ce dispositif est évalué à près de 1 000 000 €.

L'appel à projets « e-Cullegiu 2020 »

Une convention avec l'État qui participe à hauteur de 335 000 € permet d'une part pour les collèges concernés par le plan « tablettes numériques » de compléter les besoins en équipements numériques en adéquation avec les projets d'établissements (tablettes individuelles, classes nomades) et, d'autre part d'élargir la dotation à l'ensemble des collèges du territoire par le biais d'un appel à projets numériques en développant l'usage des classes mobiles.

Le coût global de ce dispositif est évalué à 670 000 €.

Le nouveau marché informatique

Le marché informatique 2016 -2020 se termine et le nouvel appel d'offres sera publié d'ici la fin de l'année. Ce sera l'occasion pour la Collectivité de Corse de prendre en compte notamment :

- la livraison et l'installation sur site ;
- un délai d'intervention à distance ou sur site à 24 h ;
- les évolutions techniques en adéquation avec les nouveaux référentiels, mais aussi les besoins pédagogiques au profit des élèves et de leurs enseignants ;
- une plus grande souplesse dans le choix des équipements, en intégrant notamment les ordinateurs portables ;
- la possibilité d'intégrer des tableaux numériques et des vidéoprojecteurs interactifs.

Ces données seront cependant affinées après finalisation de l'étude par les services et la capacité budgétaire de la Collectivité.

Le coût global de ce dispositif pourrait être évalué à presque 1 500 000 € afin de maintenir un taux de remplacement des ordinateurs autour de 1 000 postes par an et intégrer les évolutions technologiques.

➤ Le simulateur « salle des machines » du liceu marittimu Jacques Faggianelli

La rénovation du bâtiment du lycée maritime et aquacole de Bastia a permis l'acquisition, pour l'année scolaire 2019-2020, d'un simulateur navigation et manœuvre. Le coût de ce projet est de plus de 320 000 € (simulateur et mobilier). De plus, un marché sera lancé avant la fin de l'année 2020 pour l'acquisition d'un simulateur machines répondant aux référentiels.

Ces investissements répondent aux derniers référentiels et offrent aux élèves la meilleure formation maritime en adéquation avec les attentes des professionnels, au plan local, national, voire international.

Les simulateurs répondent à toutes les exigences de cours et formations dispensées dans le LPMA en CAP, BEP, BAC PRO et formation continue, mais aussi dans la perspective des cursus supérieurs comme les BTS et diplômes supérieurs pour lesquels les demandes d'ouverture sont en cours d'instruction.

*Le coût global de ce dispositif est évalué à **500 000 €**.*

3. Les politiques éducatives

Les chiffres clés de l'année budgétaire 2020

Fonctionnement : 1,300 M€ d'AE et 1,550 M€ de CP
Investissement : 50 000 € d'AP et 50 000 € de CP

3.1 La carte des formations

L'évolution de la structure pédagogique des établissements d'enseignement secondaire (collèges, lycées) peut avoir deux origines :

- les demandes des établissements (suites de scolarité et créations de nouvelles sections) ;
- les évolutions règlementaires (réforme du lycée et rénovations de diplômes).

Aussi, pour cette rentrée 2020, la modification de la structure pédagogique se traduit par les mesures ci-après, et ce conformément à la délibération 19/294 AC de l'Assemblée de Corse du 26 septembre 2019.

➤ En matière de suites de scolarité

- Collège Maria Ghjentele (San Fiorenzu) : ouverture d'une classe de 5e CLEDD (classe Langues d'Europe et éducation au Développement Durable).
- Collège Henri TOMASI - Penta di Casinca : ouverture d'une classe de 3e bilingue langue corse.
- Collège Henri TOMASI - Penta di Casinca ouverture d'une classe de 4e Section sportive scolaire football.
- Collège Camille BOROSSO - Vicu : ouverture d'une classe de 3e bilingue langue corse.
- Lycée Professionnel Jean NICOLI - Bastia : ouverture d'une classe de terminale du Bac Professionnel en trois ans « métiers de la sécurité ».

- Liceu Vincensini - Bastia : ouverture d'une classe de Terminale bilingue langue corse et scientifique. Cette dernière fera l'objet d'une régularisation dans un prochain rapport présenté en Assemblée de Corse.

➤ **En matière d'ouvertures de sections**

- Collège de Calvi : création d'une classe à horaires aménagés musique (CHAM) en 6e et 5e
- Lycée technique Paul Vincensini - Bastia : mise en conformité du diplôme dispensé actuellement par l'établissement en « comptabilité et gestion » (Bac + 3 ans) par la mise en place d'une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) préparant au même diplôme
- Lycée Professionnel Jules ANTONINI - Aiacciu : création d'un BTS « maintenance des systèmes - option B systèmes énergétiques et fluidiques ».
- Liceu Prufiziunale Finosello (Aiacciu) : demande d'ouverture d'une classe de première BAC PRO « Métiers du commerce et de la vente option B (prospective clientèle et valorisation de l'offre commerciale) qui permettra d'élargir l'offre de formation de l'établissement qui propose déjà l'option A (animation et gestion de l'espace commercial) de ce bac. Cette ouverture de section fera l'objet d'une régularisation dans un prochain rapport présenté en Assemblée de Corse.
- EREA Aiacciu : création d'un CAP "Agent polyvalent de restauration".
- Lycée agricole de Borgu-Marana : Augmentation des effectifs de la classe de seconde générale et technologique, option "écologie-agronomie territoire et développement durable) EATDD – avec 11 places supplémentaires, la capacité d'accueil étant portée à 27 places.

➤ **En matière de nouveaux dispositifs implantés en lycées généraux et technologiques et en lycées professionnels au titre de la mise en œuvre des réformes du lycée et de la voie professionnelle à la rentrée 2020 :**

À compter de cette rentrée 2020, la mise en œuvre progressive de la réforme du lycée impacte différents niveaux d'enseignement.

- Les classes de terminale du BAC général avec le choix de 2 disciplines de spécialité dans la continuité des 3 disciplines de spécialités déjà choisies en classe de première générale.
- Concernant le bac technologique, l'organisation en série a été conservée.
- Les classes de seconde professionnelle avec la 2e vague de mise en place de classe de seconde professionnelle commune aux familles de métiers suivants.
- Classe de seconde professionnelle commune aux Métiers de l'hôtellerie-restauration :

- Bac pro Commercialisation et services en restauration (Lycée professionnel Fred Scamaroni-Bastia // Lycée professionnel du Finosellu –Aiacciu // Section d’enseignement professionnel du lycée de Balagne) ;
- Bac pro Cuisine (Lycée professionnel Fred Scamaroni-Bastia // Lycée professionnel du Finosellu –Aiacciu // Section d’enseignement professionnel du Lycée de Balagne).
- Classe de seconde professionnelle commune aux Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment :
 - Bac pro Technicien d’études du bâtiment Option A : Études et économie (Lycée Jules Antonini –Aiacciu) ;
 - Bac pro Technicien d’études du bâtiment Option B : assistant en architecture (Lycée Jules Antonini –Aiacciu).
- Classe de seconde professionnelle commune aux Métiers de la mer (en lycée maritime) :
 - Bac pro Électromécanicien de marine (Lycée maritime Jacques Fagianelli – Bastia) ;
 - Bac pro Conduite et gestion des entreprises maritimes pêche (Lycée maritime Jacques Fagianelli – Bastia) ;
 - Bac pro Conduite et gestion des entreprises maritimes commerce/ plaisance professionnelle (Lycée maritime Jacques Fagianelli – Bastia).
- Classe de seconde professionnelle commune aux Métiers de production (en lycée agricole) :
 - Bac pro Aménagements paysagers (Lycée agricole de Borgu-Marana) ;
 - Bac pro Forêt (Campus Agricorsica U Rizzanese Sarté) ;
 - Bac pro Gestion des milieux naturels et de la faune (Campus Agricorsica U Rizzanese Sarté).
- Classe de seconde professionnelle commune aux Métiers de la nature - jardin - paysage - forêt (en lycée agricole) :
 - Bac pro Conduite et gestion de l’entreprise agricole production animale (Lycée agricole de Borgu-Marana) ;
 - Bac pro Conduite et Gestion de l’entreprise hippique (Campus Agricorsica U Rizzanese Sarté).

➤ **En matière de mise en application à la rentrée 2020 du référentiel rénové des diplômes technologiques et professionnels, les diplômes sont les suivants.**

Pour rappel, la rénovation d’une partie des diplômes professionnels et technologiques conduite chaque année par les Commissions Consultatives Professionnelles (CPC) vise à répondre aux évolutions des métiers et qualifications du monde professionnel.

- CAP Production et service en restauration (rapide, collective, cafeteria).
- CAP Equipier polyvalent du commerce.
- BAC PRO Conduite et gestion des entreprises maritimes – pêche.
- BAC PRO Electromécanicien marine.
- BAC PRO Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités.
- BAC PRO Animation - enfance et personnes âgées.
- BTS Electrotechnique.

3.2 L'accompagnement éducatif

En raison de la crise sanitaire qui a fortement impacté l'année scolaire 2019-2020, les efforts de la Collectivité de Corse se sont concentrés principalement sur la continuité pédagogique.

Aussi, les activités éducatives et culturelles ont été négativement impactées, en raison notamment de la mise en application des mesures de confinement.

Il s'agira au titre de l'année scolaire 2020-2021, et à la condition bien évidemment que le contexte sanitaire ne se dégrade pas à nouveau, d'accompagner les établissements et de soutenir d'autant plus les ateliers artistiques ou encore les programmes d'activités liés aux options théâtre, musique et chant.

De plus les dotations PAESE seront également assurées afin de favoriser le développement des séjours éducatifs, la réalisation de sorties sportives ou encore la mise en place de projets interdisciplinaires.

Il est à noter également que, conformément à la convention-cadre CST2I tripartite 2019/2022, visant à favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique technique et industrielle, la Collectivité de Corse d'une part soutient les ateliers scientifiques organisés dans tous les collèges et lycées de Corse, et d'autre part pilote et coordonne la fête de la science. Ce sont ainsi autant d'évènements qui viendront dynamiser pour cette année encore la politique éducative et culturelle de nos établissements.

➤ Au sujet des ateliers scientifiques

Ces ateliers permettent de dispenser de nouvelles pratiques d'enseignements des sciences et facilitent ainsi l'accès aux savoirs au sein même des EPLE. À titre d'exemple, pour la période scolaire 2019/2020, la Collectivité de Corse a soutenu 31 ateliers scientifiques ciblés sur diverses thématiques sur l'ensemble du territoire. Il paraît donc important, pour cette nouvelle année scolaire, de continuer à promouvoir ces dynamiques innovantes qui permettent à chaque élève de développer sa curiosité, sa sensibilité à la recherche et aux sciences ainsi que son sens critique.

➤ **Au sujet de la Fête de la science**

La fête de la science est une manifestation nationale qui est destinée à promouvoir la culture scientifique, technique et industrielle et à favoriser dans un cadre festif les échanges entre science et société. Au cours de la 28e édition de la fête de la science qui s'est déroulée en 2019, environ un tiers des événements étaient animés par des élèves de notre académie. Ils ont ainsi présenté des projets aux thématiques variées avec leurs enseignants, notamment des ateliers scientifiques auxquels ils ont pu participer, et ont été invités à découvrir les travaux d'autres élèves ou bien encore de chercheurs. Au vu du contexte sanitaire actuel lié au COVID-19, le déroulement de cette manifestation aurait pu être impacté. Cependant le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation maintient les dates de cette 29e édition de la Fête de la Science qui est organisée en Corse du 6 au 16 novembre 2020. De ce fait, dans le cadre de sa mission de coordination territoriale de la Fête de la Science 2020, la Collectivité de Corse a lancé un appel à projets « AAP » afin de recueillir des propositions d'initiatives originales contribuant à renforcer le dialogue entre science et société et à diffuser la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation auprès du grand public durant cette manifestation.

La Collectivité de Corse intervient également à travers son service de l'action éducative, qui a pour mission de proposer et de développer une véritable offre de services éducatifs, en partenariat avec l'ensemble des opérateurs territoriaux, en faveur des élèves inscrits dans les établissements d'enseignement insulaires, depuis l'École primaire jusqu'à l'Université.

À titre d'exemple, pour les « Trophées scolaires du développement durable - I trufei scularii di u sviluppu à longu andà » et « E so vite facenu a nostra storia – leurs vies font notre histoire », ce ne sont pas moins de 600 élèves qui ont travaillé, en collaboration avec des services de la Collectivité de Corse, des associations ou des communes, sur les 7 objectifs de développement durable ou encore sur la valorisation de personnages historiques célèbres ou moins connus de Corse.

➤ **Au sujet de l'AAP « I trufei scularii di u sviluppu à longu andà - Trophées scolaires du développement durable »**

Organisé durant 2 années consécutives par la collectivité de Corse et initié il y a 9 ans par l'ancien Département du Cismonte en partenariat avec l'Éducation nationale, ce dispositif permet aux élèves accompagnés par leurs professeurs de porter des projets pédagogiques en lien avec ce thème et en entrant notamment dans le champ des 17 objectifs du développement durable (ODD) adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015. Durant l'année scolaire 2019/2020, 25 projets éducatifs impliquant le travail de 1300 élèves du primaire et du collège ont été enregistrés et subventionnés par la collectivité.

➤ **Au sujet de l'AAP : « E so vite facenu a nostra storia – leurs vies font notre histoire »**

Cet AAP, destiné aux élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées de Corse, publics ou privés, invite à produire une œuvre collective valorisant un personnage historique de Corse ou un groupe d'individu ayant marqué l'histoire de la Corse. Entre 2019 et 2020, une vingtaine de projets ont été déposés et soutenus par la Collectivité de Corse. Ce dispositif permet notamment aux élèves de mieux connaître le patrimoine historique et culturel de la Corse, mais aussi à améliorer par l'usage, l'apprentissage de la langue corse.

Aussi, au regard de la forte mobilisation et des projets proposés, et conformément au plan d'action du « Pattu per à Ghjuventù » d'autres appels à projets seront proposés dans le courant de cette année scolaire, par exemple l'appel à projets « Educ'Altitudine/Educ'Altitudes », qui est destiné à soutenir et à accompagner toutes les initiatives éducatives innovantes locales qui permettront de faire découvrir aux plus jeunes et aux adolescents, des zones de montagne d'exception et des activités humaines qui y sont exercées, mais également de développer des compétences transversales (savoirs, savoir-être, savoir-faire) à travers des activités ludiques, culturelles, scientifiques ou encore sportives.

Enfin, par délibération 19/317 AC du 27 septembre 2019, l'Assemblée de Corse a approuvé le « Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Etudiante 2019-2023 », et ce dernier vise notamment à soutenir financièrement les élèves inscrits en « CPGE » ou en formation initiale devant se rendre en France dans le but de préparer leurs oraux et de passer leurs examens finaux.

Nombre d'initiatives, de dispositifs et d'actions ont été mis en œuvre durant ces dernières années. Ainsi animations scolaires, programmes de sciences participatives, ou encore « séjours nature » à caractère pédagogique, sont autant de possibilités offertes par la Collectivité de Corse au service de notre jeunesse et d'une politique éducative innovante.

3.3 L'enseignement de la langue corse

Le Plan Lingua 2020 adopté le 16 avril 2015 par l'Assemblée de Corse a entre autres pour ambition de tendre vers la généralisation du bilinguisme pour l'ensemble du système éducatif.

Dans le cadre du Contrat de Plan État Région (CPER), la Convention État/Collectivité de Corse relative au plan de développement de l'enseignement de la langue corse sur la

période 2016-2021, cosignée le 4 novembre 2016 est une mesure forte de développement linguistique en ce qu'elle acte notamment l'expérimentation de l'immersion en maternelle et la continuité CM2/6^{ème} pour l'étude du corse. En vue de ces objectifs, il a été décidé de mettre en œuvre un Grand Plan de formation des enseignants en langue corse. Pour l'heure dédié au premier degré, celui-ci fournit notamment une formation continue et tous niveaux aux enseignants en vue d'accroître de manière constante dans les années à venir, le vivier de praticiens corsophones.

Les chiffres clefs du bilinguisme premier degré 2019

- **Sur 249 écoles, 152 ont une filière bilingue soit 61.04 %.**
- **Sur 1 263 classes, 553 sont bilingues soit 44 %.**
- **Sur 1 466 enseignants, 609 enseignants bilingues soit 42 % dont 382 habilités hors concours spécial soit 26 % et 227 issus du concours spécial, 16 % - au total on note une augmentation de +3.6 % par rapport à la dernière rentrée.**
- **Sur 24 755 élèves, 11 105 élèves sont inscrits en filière bilingue soit 44.8 %.**

Budget 2016 Enseignement et Formation LC

Fonctionnement : 1 558 000 €

investissement : 320 000 €

Les effectifs de l'enseignement de la langue corse dans le second degré à la rentrée scolaire 2019/2020

- **Au collège** : 29 collèges ont une filière bilingue. Sur un effectif total de 12 691 élèves, 66,3 % suivent l'enseignement de langue corse à raison de 3 h de langue corse hebdomadaire et 24,7 % sont inscrits en enseignement bilingue public.
- **Au lycée d'enseignement général** : 3 lycées ont une filière bilingue, sur un effectif total de 7 029 élèves. En 2^{de} 6,9 % des élèves suivent un enseignement du corse en LVB et 10,1 % en LVC et 1,05 % des élèves sont inscrits en cursus bilingue. En 1^{re}, 7 % des élèves ont le corse en LVB et 8,8 % en LVC, 47 élèves soit 2,2 % ont pris la langue corse en enseignement de spécialité. En T^{le} 7,15 % des élèves ont choisi la langue corse en LV2, 5,4 % en LV3 0,2 % en LV4 et 6,3 % en option*.
- **Au lycée d'enseignement professionnel** : 22,2 % des élèves suivent l'enseignement standard.

Les centres d'immersion linguistique – Bilan de l'année 2019

- 3 centres en Cismonte : SAVAGHJU-VIVARIU, CAMPANARI, L'ORETU DI CASINCA, qui ont accueilli 1769 élèves du premier degré et du second degré.
- 1 centre en Pumonte : BASTELICA qui accueilli 928 enfants sur la même période.

Soit un total de 2697 élèves accueillis.

** étant donné la mise en place de la nouvelle réforme du bac et de l'enseignement de spécialité il n'est pas possible de comptabiliser de manière globale les choix d'enseignement de la langue corse.*

➤ **Les principaux axes d'intervention de la Collectivité**

Dans le domaine scolaire, la Collectivité de Corse accompagne le développement du bilinguisme par divers dispositifs.

Les centres d'immersion linguistiques

Quatre centres de séjour et d'études corses reçoivent les classes pour des séjours immersifs à la semaine (Savaghju, Bastelica) ou à la journée (L'Oretu di Casinca, Bastia-Campanari). Ces séjours représentent un temps fort de l'enseignement de la langue corse et permettent de favoriser la communication en langue corse chez les élèves.

Depuis 2017, un nouveau mode de gestion a été mis en place pour la gestion du centre de Bastelica, à savoir le marché public, sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert Européen. Ce nouveau mode de gestion, dont la mise en place a été rendue possible par le fait que ce centre soit le seul ayant été créé via délibération de l'Assemblée de Corse, permet désormais de faire bénéficier le public de la totale gratuité d'accès aux séjours.

Le Conseil Exécutif travaille à un schéma de maillage renforcé du territoire, afin de donner accès à ces séjours au plus grand nombre d'élèves et d'harmoniser leurs modes de gestion.

Pour 2019, la Collectivité de Corse consacre **608 000 €** dans le cadre du **CPER 2015-2020** au fonctionnement de l'ensemble de ces centres d'immersion.

Le grand plan de formation des enseignants du premier degré en langue corse

La formation des enseignants à la langue corse est une action prioritaire du volet langue corse du CPER et de la convention d'application ÉTAT/CDC relative au plan de développement de l'enseignement de la langue corse.

Au niveau budgétaire, le coût pour l'année 2019-2020 était de 180 000 €. Les différents publics ont été pris en charge en fonction de leurs besoins. Les stages ont été mis en place sur 4 lieux d'implantation : Corti, Aiacciu, Purtivechju, et Borgu.

Considérant un effectif de remplacement de 20 personnes, ce plan a permis de former environ **72 enseignants du premier degré** répartis d'une part en 54 stagiaires se

destinant à l'habilitation à l'enseignement bilingue qui constituera l'élément central de la formation, et d'autre part, en 18 stagiaires préparant une certification intervenant dans les filières standards afin d'assurer l'enseignement des 3 heures hebdomadaires de Langue et Culture Corses obligatoires.

Les aides aux sites bilingues du premier degré et du second degré

La Collectivité de Corse soutient le développement des sites bilingues pour leurs projets éducatifs dans le second degré tels que les voyages en Méditerranée romane, et finance également l'équipement des écoles en matériel performant via les communes.

Pour l'année 2019/2020 elle a consacré à cet axe environ **225 000 € dans le cadre du CPER**.

Les Ateliers de Pratique Artistique

Ces ateliers qui se déroulent en langue corse permettent de renforcer l'environnement linguistique et culturel de l'enseignement de la langue corse et de familiariser les élèves avec le processus de création artistique en langue corse. Le calendrier a été respecté malgré les difficultés du début d'année et le nombre d'ateliers développés.

309 ateliers (pour 278 l'année précédente) ont été financés en 2019-2020 pour un montant de **200 000 €** : 162 ateliers chant/musique et création musicale, 88 ateliers théâtre, 32 ateliers arts plastiques et visuels, 9 ateliers de découverte des savoirs traditionnels et vannerie, 18 ateliers de danse pour **4 165 heures d'interventions d'artistes**.

Là encore il s'agit de favoriser une meilleure appropriation de la langue corse par les élèves en situation de communication, l'immersion étant désormais, au même titre que l'effort de création, un critère obligatoire à la réalisation de ces actions.

L'édition pédagogique

La Collectivité de Corse soutient l'enseignement de la langue corse en tant que langue de communication et langue de culture par le biais de l'aide au développement du bilinguisme dans des projets éditoriaux :

- à travers le partenariat avec le réseau CANOPE (ex-CRDP) : ressources pédagogiques numériques et audiovisuelles, littérature jeunesse, ouvrages interactifs, lexique disciplinaire, manuels et séquences pédagogiques ;
- par l'aide aux éditeurs et aux producteurs de l'audiovisuel et aux développeurs d'outils pédagogiques numériques innovants d'apprentissage de la langue (Sapientoni ; IITM...) ;
- par le biais de conventions avec la ligue des échecs notamment.

La Collectivité de Corse a accru sa contribution financière et a consacré **300 000 €** au réseau CANOPE en 2019, dans le cadre du **CPER**, avec programme d'édition incluant 13 nouveaux projets. Près **de 280 000 €** sont également investis par la Collectivité de Corse hors CPER, en vue de développer le bilinguisme dans des projets éditoriaux classiques ou transmédia et d'adapter des programmes nationaux à la réalité régionale.

La formation et la certification d'adultes à la langue corse

La prise en charge du Certificatu di Lingua corsa (CLC). Ce marché a été conclu avec le GRETA 2A qui est l'opérateur pour le CLC. L'objectif est de promouvoir cette certification et de l'utiliser en lien avec l'apprentissage de la LC par les adultes. Celle-ci remporte un succès grandissant. Pour 2019, 70 personnes ont obtenu le Certificatu dans le cadre de ce marché.

L'intégration de la langue corse dans la Formation Professionnelle. Un module de 60 h de langue corse doit être inséré dans les programmes de formation professionnelle

Le soutien aux associations dispensant des cours de langue corse et à la mise en place d'outils d'apprentissage de la langue innovants.

L'année 2019 a vu la mise en place de l'Appel à Projets « Case di a Lingua » qui a pour ambition de promouvoir l'enseignement de et en langue corse par immersion auprès du grand public. Pour la première année, on compte 8 structures réparties sur l'ensemble du territoire auxquelles un soutien financier d'environ **400 000 €** a été dédié.

La Bourse Maestranza et les prix

Divers prix littéraires et bourses éducatives sont mis en place par Collectivité de Corse en vue de récompenser l'excellence et la corsophonie. Ainsi en va-t-il notamment de la bourse Maestranza à destination des étudiants de l'INSPE de Corse appelés à devenir les enseignants des filières bilingues, ainsi que le prix Andria Fazi, à destination des bacheliers ; ou bien encore le prix du livre de la Collectivité de Corse et le prix de la poésie. Le prix Andria Fazi initialement destiné aux filières littéraires a été étendu à toutes les filières d'enseignement et concerne ainsi tous les bacheliers présentant la langue corse en LV2.

Ainsi la Collectivité de Corse consacre un effort financier supplémentaire portant celui-ci pour l'année 2019, à près de **50 000 €** pour le dispositif Maestranza (à compléter avec le prix Andria Fazi le prix de la poésie, le prix du livre) qui seront dédiés par la Collectivité de Corse afin de récompenser l'excellence en langue corse.

➤ Les grands dossiers à venir

La généralisation des dispositifs d'immersion

L'immersion est une dynamique essentielle de l'enseignement de la langue et de la culture corse, que la Collectivité de Corse souhaite aujourd'hui étendre et ouvrir au plus grand nombre, dans la droite ligne de la mise en place de la gratuité pour le centre de Bastelica. La venue des classes du second degré sera encouragée au sein de l'ensemble de ces centres et l'ouverture de nouveaux centres, notamment à la journée, est une priorité du Conseil Exécutif.

L'ambition première est de renforcer le maillage territorial des dispositifs d'immersion, en vue d'offrir à chaque élève, quel que soit son niveau ou sa situation géographique, la

possibilité de bénéficier d'un apprentissage linguistique en immersion, notamment par le biais de l'ouverture d'un centre à la journée sur Aiacciu.

L'élargissement du Grand Plan de Formation des Enseignants en Langue Corse aux enseignants du second degré

L'ambition de la Collectivité est d'étendre ce dispositif de formation aux enseignants du second degré. Si de rapides progrès, quantitatifs et qualitatifs, sont à attendre dans le premier degré, l'enseignement secondaire marque le pas de façon récurrente et préoccupante, on peut y lire une conséquence inévitable des réformes opérées dans l'enseignement secondaire, conséquence dont le Conseil Exécutif s'était ouvert auprès du ministère et du rectorat, ce qui tend à créer un différentiel négatif entre les deux ordres d'enseignement. C'est pourquoi la Collectivité sera attentive à la mise en place d'un grand plan de formation pour les professeurs de collège et de lycée, particulièrement ceux qui ont choisi de passer l'habilitation : celle-ci en effet ne s'avère pas pour l'instant d'une très grande efficacité, tant demeurent floues les attentes de l'Éducation nationale quant aux droits et devoirs des professeurs l'ayant passée et validée.

L'Agrégation de langue corse

La présente mandature a permis d'obtenir la création d'une Agrégation de langue corse qui a été confirmée par le ministère de l'Éducation nationale. C'est une mesure d'équité pour le corps du professorat de langue corse autant qu'une mesure importante du point de vue du statut de la langue. Cette agrégation a bien été mise en œuvre.

Les projets fédérateurs et innovants

L'ambition de la Direction Langue Corse est que chaque jeune puisse disposer d'outils rendant son apprentissage plus facile et agréable. D'une part, la transmission de ressources par le numérique positionne chacun comme acteur, et contribue à une émulation portée par des vecteurs modernes qui font partie du quotidien de notre jeunesse. D'autre part, les nouvelles modalités pouvant être mises en place dans les appels à projets pour les filières bilingues, peuvent favoriser l'émergence d'une cohésion d'équipe autour de nouveaux projets fédérateurs et innovants.

Proposer des actions nouvelles pour les filières bilingues du premier et du second degré, mettant l'accent sur l'immersion et l'innovation via l'utilisation d'outils pédagogiques numériques.

La démarche à engager repose sur plusieurs piliers :

① Une valorisation de l'apprentissage de la langue dans les filières bilingues en apportant un soutien financier récompensant un appel à projets : poster/lecture/joutes orales autour d'une thématique définie chaque année.

Partir sur l'idée du « podium » avec 3 récompenses pour les meilleurs projets, ces prix étant attribués après tenue de la commission de sélection. Il s'agit donc de prix collectifs par classe afin de favoriser l'investissement des élèves ainsi que la cohésion du groupe, et l'émulation autour du projet.

Il apparaît aussi nécessaire de prendre en compte l'investissement de l'équipe éducative et sa mobilisation autour du projet.

Pour le second degré, il est notamment envisagé de mettre en place un concours à destination des élèves du second degré portant sur l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté.

② Un accès aux ressources linguistiques sous format numérique mises à jour régulièrement.

③ Un portail permettant l'apprentissage et la diffusion de la langue corse de manière ludique.

4. Deux événements majeurs : la crise Covid-19 et les intempéries du 11 juin 2020

4.1 La crise Covid-19

Au cours de la crise sanitaire la Collectivité de Corse a souhaité accompagner activement les établissements scolaires à travers l'accueil des enfants de soignants et la mise à disposition d'outils numériques afin d'assurer à tous les élèves une continuité pédagogique.

➤ L'accueil des enfants de soignants

L'accueil des enfants de soignants qui n'avaient pas trouvé d'autres alternatives de garde a constitué une démarche de solidarité naturelle mise en place pour l'enseignement secondaire dans 2 collèges de Corse ; le collège Laetitia Bonaparte d'Aiacciu et le collège de Monteroru à Bastia. Ce service minimum d'accueil a été organisé en partenariat avec l'Éducation nationale. Si l'académie a fait appel à des enseignants volontaires, il en est de même pour notre Collectivité à travers un engagement fort de nos personnels ATTEE. Ces derniers, issus de plusieurs établissements se sont relayés chaque jour afin d'assurer la mise en œuvre effective des conditions sanitaires optimales imposée par la crise. Notre collectivité a également mis à disposition du matériel, en particulier du gel hydroalcoolique.

Par la suite, notre Collectivité a accompagné les chefs d'établissement, ainsi que les gestionnaires dans la protection des agents, en leur délivrant des équipements de protection individuelle et en réalisant de courtes formations sur site pour leur bonne utilisation.

➤ **Le numérique éducatif**

La crise sanitaire a mis en évidence l'importance de l'enseignement à distance, mais aussi celle des outils numériques dont peuvent disposer les élèves à leur domicile, plus particulièrement les matériels de type tablettes ou ordinateurs portables, mais aussi les connexions internet. Si la majeure partie des élèves est correctement équipée, un nombre de foyers non négligeable ne possèdent pas ou incomplètement les outils leur permettant de bénéficier à domicile de l'indispensable continuité pédagogique imposée par le confinement.

Face à cette véritable fracture numérique, la Collectivité de Corse a souhaité être réactive et permettre à tous les élèves de disposer de conditions d'enseignement identiques. Les différentes initiatives de la Collectivité de Corse ont été les suivantes.

- Répondre favorablement aux autorités académiques afin que les matériels disponibles puissent être répartis entre différents établissements en fonction des besoins identifiés.
- Autoriser les chefs d'établissement à mettre à disposition des familles les matériels nécessaires.
- Participer à la configuration des matériels si nécessaire à travers l'engagement des agents de l'équipe mobile informatique.
- Réaliser des commandes supplémentaires ou attribuer éventuellement des subventions dédiées aux EPLE qui en feront la demande.
- Mettre gratuitement à la disposition de chaque élève ne disposant pas de connexion à internet à leur domicile un dispositif leur permettant de se connecter au réseau.

Concernant ce dernier point, la mise en œuvre de l'action de la Collectivité de Corse au bénéfice des EPLE s'est caractérisée par la mise à disposition des matériels numériques (tablettes, boîtiers Airbox et abonnements mensuels 4 G de 50 Go) au profit des élèves ayant rencontré des difficultés de connexion internet ou n'ayant pas d'équipement informatique personnel à domicile.

Les boîtiers et abonnements 4G sont aussi laissés à disposition des élèves jusqu'à la fin du mois de septembre 2020. De plus, les services compétents étudient, en collaboration avec les chefs d'établissement, la possibilité de maintenir ce dispositif, coûteux, mais indispensable, sur une période plus longue, au profit des familles en difficulté sociale.

Le besoin exprimé par les chefs d'établissement est de 436 boîtiers et cartes SIM répartis de la façon suivante : 239 pour les EPLE du Pumonti et 197 pour les EPLE du Cismonti.

La livraison a été organisée, en collaboration avec les chefs d'établissement, pour le secteur d'Aiacciu, le secteur de Bastia, le Grand Sud, la Plaine Orientale, la Balagne et le Cortenais.

Le coût d'acquisition des 436 Airbox et cartes SIM est de 32 000 €. Le coût global de 3 mois d'abonnements à 50 Go est de 85 000 €, avec une prolongation de deux mois durant les vacances scolaires, pour un montant de 44 000 €. Les incertitudes concernant les scénarios retenus pour la mise en œuvre du protocole sanitaire lors de la rentrée scolaire pourraient nécessiter la prolongation des abonnements durant le mois de septembre pour un montant de 29 000 €.

*Le coût global de ce dispositif est évalué à **190 000 €**.*

S'agissant du réseau haut débit des EPLE mis à disposition des collèges et des lycées, le réseau s'avère bien dimensionné et très stable depuis le début du confinement. Nos équipes en assurent le suivi quotidiennement afin de prévenir toute difficulté.

Concernant l'Espace Numérique de Travail/LEIA, une cellule de crise chargée spécifiquement du maintien en conditions opérationnelles de l'ENT et de sa montée en charge (organisation de nombreux webinaires, suivi des serveurs et veille des connexions) a été mise en œuvre dans le cadre du PCA de notre Collectivité. Au 1er avril, les services pédagogiques représentaient plus de la moitié des pages visitées avec 60,3 % des services visités.

Si l'espace ENT de notre opérateur ITS LEARNING n'a pas connu de coupure franche. Toutefois, au début de la crise, les serveurs de l'ENT Corse (basés à OSLO) ont été saturés du fait de connexions simultanées dans les premiers jours de confinement. Ce phénomène a été jugulé par un meilleur cadencement de l'activité pédagogique, mais aussi par une mise à jour des serveurs dont la capacité a été augmentée. Il faut noter en la matière la bonne réactivité de notre prestataire.

➤ **La préparation de la rentrée scolaire**

Le protocole sanitaire prévu pour la rentrée a nécessité la mise en œuvre, dans de nombreux EPLE, **de travaux de rénovation et d'extension des sanitaires**, comprenant la création de nouveaux points d'eau.

Ces travaux, initiés courant juin, sur demande des EPLE, en fonction du protocole sanitaire en vigueur, sont réalisés tout au long des vacances scolaires pour une livraison à la rentrée 2020.

<u>Établissement</u>	<u>Montant des travaux</u>
CS LAETITIA	90.000 €
Collège BALEONE	22.000 €
EREA	14.000 €
CS FESCH	28.000 €
LEP FINOSELLO	12.500 €
Collège STE MARIE SICCHE	1.500 €
Collège de PURTICHJU	5.500 €

Collège de PRUPIA	20.000 €
CS CLEMENCEAU	12.000 €
Lycée JP de ROCCA-SERRA	24.000 €
Collège LUCCIANA	14.000 €
Collège Maria GHJENTILE	15.000 €
Collège CAMPU VALLONE	9.500 €
Collège PAOLI L'ISULA	12.000 €
Collège Simon VINCIGUERRA	12.000 €
Lycée GIOCANTE de CASABIANCA	12.000 €
TOTAL	304.000 €

*Dans le cadre de la crise sanitaire, des dépenses supplémentaires, spécifiquement liées aux mesures sanitaires ont et vont impacter les budgets des EPLE. La Collectivité de Corse a donc adapté en conséquence sa politique d'accompagnement afin de prendre toute sa part dans la mobilisation contre l'épidémie dans les établissements scolaires dont elle a la responsabilité. Afin d'apporter une réponse la plus adaptée possible, à la situation sanitaire à laquelle les collèges et lycées sont confrontés, il a été proposé à chaque établissement d'évaluer ses besoins financiers urgents. L'objectif a été de prendre en considération au mieux les nécessités de chaque établissement en collant au plus près de leur réalité quotidienne. **La somme de 359 395 € a ainsi été consacrée à l'attribution de subventions exceptionnelles COVID aux EPLE.***

À l'initiative de la Collectivité de Corse, les établissements ont également transmis leurs besoins supplémentaires en produits d'hygiène et d'entretien répondant aux normes en vigueur afin que les premières livraisons soient réalisées pour la rentrée scolaire puis renouvelées en fonction des besoins susceptibles d'évoluer en raison de l'allègement ou du renforcement du protocole sanitaire mis en place dans les EPLE au cours de la prochaine année scolaire.

Les commandes de produits supplémentaires n'ont pas vocation à remplacer celles passées auprès des fournisseurs habituels des établissements. L'objectif est de répondre aux besoins exceptionnels liés à la lutte contre le COVID-19. Lorsque les EPLE ont la possibilité de commander auprès de leurs fournisseurs, soit en augmentant les quantités soit en remplaçant, soit en ajoutant certains produits, le surcoût éventuel peut faire l'objet d'une prise en charge exceptionnelle au titre de la dotation de fonctionnement sur demande des chefs d'établissement.

Les demandes exprimées par les EPLE s'élèvent à plus de 500 000 € pour couvrir 6 mois de fonctionnement avec un protocole sanitaire strict.

Le coût global de ce dispositif est évalué à 300 000 € afin de répondre aux besoins de la rentrée et couvrir le premier trimestre scolaire.

4.2 Les intempéries du 11 juin 2020

Les intempéries du 11 juin 2020 ont provoqué de très importants dégâts au LP Jules ANTONINI, dévastant la partie inférieure des ateliers (TISEC, Electricité), ainsi que le tableau électrique général et la chaufferie biomasse.

La remise en état des ateliers étant impossible avant la prochaine rentrée scolaire, ces inondations ayant également eu un impact sur le chantier de rénovation de la toiture des ateliers, une solution de relogement provisoire a été recherchée.

C'est donc l'ancien collège des PADULE, désaffecté depuis un an, qui a été retenu pour accueillir les enseignements d'atelier du LP ANTONINI pendant l'année scolaire 2020-2021.

À ce jour, ce sont près de 300.000 € qui ont été investis pour la remise en service du LP Jules ANTONINI et environ 200.000 € pour l'aménagement du bâtiment devant recevoir les ateliers au sein de l'ancien collège des PADULE (électricité, réparation du vandalisme et gardiennage).

Une dotation de 45 ordinateurs et 15 vidéoprojecteurs est également prévue pour l'aménagement des salles de cours du site des PADULE, ainsi qu'une dotation exceptionnelle de fonctionnement de 83 340 € et une subvention exceptionnelle d'équipement de 578 500 €.

PARTIE II : LES GRANDS CHANTIERS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

1. Une étude relative à la création d'un nouvel EPLE

Si la rentrée scolaire 2019 a été marquée par l'ouverture, à Aiacciu, du nouveau collège du Stilettu en remplacement du collège des Padule, mais aussi par la mise en œuvre de la nouvelle sectorisation des collèges du « grand Aiacciu » et du « grand Bastia » votée par l'Assemblée de Corse en décembre 2018, la Collectivité de Corse a souhaité au cours de l'année scolaire 2019-2020 lancé de grands chantiers structurants qui se poursuivront tout au long de l'année scolaire à venir.

Au niveau bâtementaire il s'agit de poursuivre et de finaliser les opérations d'aménagement et de maintenance notamment celles lancées dans le cadre du PPI 2018-2023. La mise en accessibilité des établissements, l'amélioration de leurs performances énergétiques et l'aménagement numérique des EPLE constitueront également des axes forts de l'action de la Collectivité de Corse

L'étude de révision de la sectorisation des collèges réalisée en 2018, a fait également apparaître la nécessité de construire un nouveau collège afin absorber dans les années à venir le flux d'élèves supplémentaires attendus.

Dans cette perspective et avec l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil des collégiens et des lycéens domiciliés dans la zone d'étude, la Collectivité a programmé une étude globale incluant le projet de construction d'un nouvel établissement. Dans cette perspective un groupe de travail en collaboration avec les services du rectorat a été créé et une AMO complémentaire a été lancée en ce sens.

L'étude devra apporter un éclairage sur les différents points suivants :

- le besoin d'un nouveau collège sur la zone de sectorisation des 3 collèges de Baleone, Stilettu et Purtichju ;
- le besoin d'un nouveau lycée sur le périmètre urbain et périurbain d'Aiacciu en prenant en compte éventuellement la fermeture du lycée professionnel du Finosellu,
- la pertinence de créer un véritable cité scolaire (général & technologique, professionnel ou polyvalent) ;
- la structure pédagogique du nouvel établissement en envisageant la piste d'un lycée avec une section hôtellerie-restauration ;

- les conditions de mise en place d'un réseau de lycées polyvalents (y compris EREA) sur le périmètre urbain et périurbain d'Aiacciu selon une logique de spécialisation des établissements.

Enfin le choix du site géographique le plus approprié sera envisagé dans une seconde phase d'étude.

Un rapport d'opportunité sera remis au Président du Conseil Exécutif pour la fin de l'année 2020.

2. La refonte des modalités de calcul des moyens attribués aux établissements et une nouvelle contractualisation avec les EPLE

Depuis 2004 des modalités d'attribution des moyens aux établissements d'enseignement publics et privés (dotation globale de fonctionnement, forfait d'externat, gestion du service restauration et d'hébergement, dotation en ATTEE) sont restées inchangées. De même, la convention d'objectifs et de moyens en cours entre la Collectivité de Corse et les EPLE insulaires date de 2010 avec une légère modification en 2014.

Depuis 2016, les différentes rencontres (séminaires, réunions avec diverses organisations syndicales, échanges lors de visites dans les établissements...) ont démontré que dans de nombreux domaines (calcul de la DGF, calcul des dotations en ATTEE, gestions des ATTEE, maintenance informatique, accompagnement éducatif...) la contractualisation actuelle était devenue inadaptée et nécessitait des modifications et des adaptations tenant compte de « l'identité » de chaque établissement.

Il est donc apparu nécessaire, après une phase d'écoute et d'échange, de concrétiser cette volonté de **construire une nouvelle contractualisation**, attendue et efficiente, au service de EPLE et donc de la communauté éducative.

Concomitamment, il s'est avéré indispensable de remettre à plat des critères de calcul visant à **concevoir un mode d'attribution des moyens alloués aux EPLE plus équitable** prenant en compte les évolutions réglementaires, les besoins et les caractéristiques particulières de chaque établissement (collèges, lycées, établissement urbain ou rural, d'enseignement général ou professionnel...).

Ainsi deux chantiers ont été lancés : la co-construction d'une nouvelle contractualisation avec chaque EPLE ainsi que la rénovation et la modernisation de l'attribution des moyens aux EPLE.

La nouvelle contractualisation se fixe comme objectifs :

- ⇒ de mettre en place un dialogue de gestion régulier et adapté, aboutissant à un diagnostic partagé permettant ainsi de définir des axes prioritaires d'actions et de donner à l'établissement les moyens de son projet éducatif ;
- ⇒ de tenir compte de la place de l'EPLE dans son environnement et de son rôle dans les territoires ;
- ⇒ de prendre ainsi en considération de la diversité des EPLE et leur spécificité, de donner de la cohérence (contractualisations personnalisées et équitables, cas des établissements ruraux et de montagne, les lycées professionnels...) ;
- ⇒ d'encourager les actions éducatives innovantes participant à l'épanouissement des élèves (la culture, le patrimoine, la langue corse, les sciences, le numérique...)
- ⇒ d'élaborer d'un véritable outil de pilotage c'est-à-dire un instrument de dialogue constructif respectant les compétences de chaque partenaire.

L'étude lancée sur la rénovation et la modernisation de l'attribution des moyens aux EPLE, elle quant à elle organisée autour des trois axes suivants.

- Proposer des critères et des modalités de calcul des moyens financiers alloués aux EPLE au titre de la dotation globale de financement (DGF) et aux établissements d'enseignement privés au titre du forfait d'externat.
- Fixer les tarifs de restauration et d'hébergement des EPLE puis définir de nouvelles modalités de gestion du service de restauration et d'hébergement (SRH) incluant la mise en place d'une aide sociale et la rédaction d'un règlement territorial de la restauration et de l'hébergement.
- Réviser les modalités d'attribution des moyens humains (ATT) aux EPLE dans les domaines de l'accueil, la restauration, l'entretien et la maintenance numérique.

L'aboutissement de ces deux chantiers est prévu pour le premier semestre l'année 2021.

3. La révision de la carte des formations professionnelles

L'année scolaire 2020-2021 doit permettre l'organisation d'une véritable réflexion sur les formations professionnelles dispensées dans les lycées de Corse. La crise sanitaire liée à la Covid-19 a démontré l'urgence d'anticiper les mutations économiques. Il s'agit d'identifier les secteurs concernés et de préparer les besoins des entreprises et des territoires en personnels qualifiés. Cette approche par filière doit nous permettre de définir très rapidement de nouveaux parcours de formation et donc d'élaborer une nouvelle carte des formations professionnelles. Ce travail de fond, indispensable à la

réorientation des emplois et des compétences vers les besoins de l'économie corse, doit être mené, bien entendu en partenariat avec les services du rectorat de Corse, mais également avec tous les acteurs impliqués notamment les partenaires sociaux dans le cadre du CREFOP. L'objectif sera donc de construire une carte des formations adaptées et complémentaires des parcours professionnels proposés par les centres de formation tels l'AFPA ou les CFA.

4. L'élaboration d'un véritable schéma éducatif territorial

Si certaines compétences en matière scolaire ont été transférées aux collectivités territoriales afin de rapprocher le lieu de la décision des citoyens, l'État est pour autant le seul compétent en ce qui concerne notamment la pédagogie, les programmes scolaires, les diplômes nationaux ou encore la gestion des personnels enseignants. Ainsi, si parler d'éducation a longtemps consisté à se référer exclusivement à l'État et à l'école, c'est bien l'État lui-même qui va ouvrir l'école au territoire au travers notamment les lois de décentralisation, les différentes politiques d'accompagnement ou encore les contrats éducatifs locaux.

Aujourd'hui penser l'éducation implique alors de ne plus s'adresser aux seuls professionnels de l'éducation, mais bien à convoquer aussi les acteurs institutionnels, les établissements publics de coopération intercommunale, les acteurs économiques, sociaux, culturels, l'Université de Corse, les organismes de recherche, les familles, et autres associations et à s'inscrire dans une politique de développement du territoire. Penser l'éducation aujourd'hui appelle à la coopération de tous ces acteurs et à la mobilisation des ressources dans le cadre d'un projet partagé.

Voilà pourquoi la Collectivité de Corse souhaite engager, sur la base du triptyque « Instruction, Éducation, Transmission Intergénérationnelle » et les spécificités territoriales de la Corse, une dynamique de coopération afin de construire un véritable territoire de la réussite. *« La société de la connaissance se construit en devenant une société apprenante, tous les acteurs contribuent à ce processus en mettant en commun leur compréhension et leurs savoir-faire spécifiques pour construire des systèmes sociaux ou des institutions capables de capter/de mémoriser, de médiatiser et de construire en permanence de nouveaux savoirs. Les établissements éducatifs œuvrent en permanence avec d'autres organismes (y compris les instituts de recherche technologique et les organismes sociaux ou économiques) à la construction des connaissances en vue de réaliser des objectifs communs »* (Nylan B. « Développement des connaissances, recherche et apprentissage collaboratif » - *Construire la société de la connaissance. Réflexions sur le processus de développement des connaissances, Luxembourg, CEDEFOP, 2002*).

Ce schéma devra nécessairement être construit en collaboration avec l'Université de Corse, le Rectorat et l'Inspection Académique afin de proposer à chaque enfant de cette île et quelle que soit son origine « microterritoriale » un parcours éducatif cohérent, sur la base de dispositifs et d'accompagnements éducatifs innovants.

Pour rappel, en plus des prérogatives de droit commun, la loi du 22 janvier 2002 a doté la Collectivité de Corse de compétences élargies en formation initiale. Elle est chargée notamment d'élaborer et d'arrêter la carte scolaire de l'enseignement secondaire, le schéma prévisionnel des formations et le programme des investissements. Elle définit chaque année la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré et décide des fermetures et ouvertures de sections ou options nouvelles et des fermetures de classes. Dans le cadre de ses prérogatives, le président du Conseil Exécutif de Corse mène, en concertation avec le ministère de l'Éducation nationale, une négociation sur la dotation académique annuelle en postes d'enseignement pour le second degré.

Cependant, un rapport du conseil économique social et culturel de Corse daté du 24 octobre 2017 considère à juste titre que « *la CTC est confrontée à un certain nombre de difficultés qui ne lui permettent pas d'exercer correctement ses compétences. Ceci vient impacter et fragiliser les politiques et dispositifs décidés à l'échelon territorial* ». En effet, la collectivité de Corse élabore la carte scolaire, mais les moyens sont soumis à négociation, ce qui amoindrit la compétence dévolue et entraîne une situation de blocage.

Le cadre de négociation n'est, de plus, pas formalisé et depuis 2009, elle est renvoyée au recteur, de manière annuelle, empêchant de disposer en temps voulu des éléments statistiques nécessaires pour mener le dialogue avec l'éducation nationale. C'est pourquoi, l'Assemblée de Corse s'est prononcée, une première fois en 2007 puis, une nouvelle fois en janvier 2017, pour la mise en œuvre d'un cadre normatif spécifique pour l'Académie de Corse, en vue notamment de la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (délibération n° 17/021 AC).

Dans cette optique, et dans l'attente de la création d'un système éducatif de Corse, l'élaboration d'un premier schéma éducatif territorial permettrait de prendre en compte la singularité de l'île, au regard notamment de son statut d'« île-montagne », que les politiques nationales uniformes en matière d'éducation ne permettent pas d'y répondre.

Ainsi, le schéma éducatif territorial que devra élaborer la Collectivité de Corse, et ce dans le seul intérêt des enfants et des jeunes, sera un schéma qui devra permettre de prendre en compte :

- La diversité des acteurs éducatifs et la nécessité de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les besoins et les aspirations de chaque enfant et adolescent,
- La diversité des situations pédagogiques,
- La richesse de ce territoire tant au niveau environnemental, patrimonial que culturel,
- Les 19 établissements publics de coopération intercommunale.

À cet effet, l'ensemble des 19 établissements publics de coopération intercommunale, des services, des directions, des offices, et agences de la Collectivité de Corse et autres acteurs territoriaux, mais également l'Université de Corse, le Rectorat et les deux inspections académiques seront fortement mobilisés afin de contribuer au mieux à l'élaboration de ce Schéma Éducatif territorial.

Enfin si la phase de construction du schéma éducatif territorial doit s'inscrire dans un cadre méthodologique constitué de 3 étapes, à savoir « 1 Diagnostic / Inventaire – 2

Enjeux stratégiques et orientations – 3 Plan d’actions », elle ne doit pas marquer un coup d’arrêt à la dynamique engagée, mais bien au contraire elle doit être menée de manière concomitante et complémentaire aux appels à projets et autres actions éducatives proposées depuis de nombreuses années maintenant en Corse.

L’enjeu de la construction de ce schéma éducatif territorial, au-delà de mobiliser et de mutualiser les ressources et les compétences de chacun afin de garantir la construction d’une politique éducative riche et adaptée aux besoins des jeunes, des adolescents, mais également à la spécificité des territoires, est bien celui de constituer le préalable à la création d’un véritable système éducatif de Corse.

Le système éducatif de Corse devra contribuer, tant à assurer l’équité, l’égalité d’accès et l’inclusion de tous les élèves quelle que soit leur origine, qu’à réduire l’échec et le décrochage scolaires, sur la base des spécificités territoriales et des principales caractéristiques de la Corse, telle que son histoire, son patrimoine agroalimentaire, et plus globalement son patrimoine environnemental et culturel.